

Pays: FR

Périodicité : Bi-hebdomadaire

OJD: 12746



Date: 04 novembre

Page de l'article : p.10-11 Journaliste : Angélica Bailly

Page 1/2

圓



Entretien avec William Nahum, président du CIP national

« Le plan Marshall comporte des mesures exceptionnelles qui permettent de relancer l'économie »



Le CIP national et son réseau de CIP territoriaux, qui observent depuis plus de 20 ans les difficultés des entreprises, et en particulier des TPE, appellent depuis quelques mois à un « plan Marshall » pour accompagner la reprise économique des entreprises, artisans, commerçants, professions libérales en difficulté depuis la crise de la Covid-19. William Nahum, président du CIP national, nous explique en quoi celui-ci consiste. Un plan d'autant plus nécessaire que la situation des entreprises va encore se détériorer alors que nous vivons un deuxième confinement.

Comment et pourquoi a été créé le Centre d'information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) national?

Il faut remonter en arrière. J'ai créé le premier CIP (ainsi que la Charte signée aujourd'hui par plus de 200 personnes), au milieu des années 90, lorsque j'étais président de l'Ordre des expertscomptables de Paris Île-de-France.

À l'époque, certains présidents de tribunaux de commerce me confiaient que ce n'était pas toujours facile pour les chefs d'entreprise de venir voir un juge consulaire. Les cellules d'aide à la prévention - au sein des tribunaux - n'avaient pas beaucoup de succès. Avec l'accord du tribunal de commerce de Paris, j'ai créé une structure à Paris au siège de l'Ordre parisien (situé alors rue des Petits-Champs).

Par la suite, un certain nombre d'Ordres régionaux d'experts-comptables se sont dit que l'idée était bonne. Ils ont donc fait la même chose dans leur région. Des CIP régionaux ont donc vu le jour petit à petit.

J'ai ensuite été appelé à d'autres fonctions au niveau national, je n'avais plus trop le temps de m'occuper du CIP, mais mes confrères me tenaient régulièrement au courant.

En 2007, 12 ans après, a été constitué un CIP national dont le rôle était de chapeauter cette profusion de CIP qui se constituait un peu partout dans les régions. Le but de ce CIP est d'être le chef d'orchestre de ce réseau de CIP. La même année, à l'initiative d'un élu de l'Ordre national des experts-comptables, Thierry Bellot, les statuts du CIP national ont été déposés,

Thierry Bellot a eu la bonne idée d'élargir le spectre et d'associer au projet des avocats, des administrateurs judiciaires, des juges de tribunaux de commerce, etc.

Par la suite, il a été remplacé par un avocat à la tête du CIP national. J'ai ensuite pris la tête du CIP

Les statuts ont été modifiés par les différentes institutions (Ordres, barreau, greffiers...) afin que mon mandat puisse être renouvelé. Ceci grâce à l'énergie déployée par les différentes parties



prenantes et le conseil d'administration. J'en tire un sentiment de reconnaissance et de fierté, d'autant plus que mon engagement pour les entreprises en difficulté est étranger à mon activité professionnelle. J'ai alors été réélu à l'unanimité par le conseil d'administration. Cela fait donc sept ans que je suis président du CIP national.

Nous avons actuellement un peu moins de 70 CIP sur le territoire, et il y en a un qui est en train d'être constitué à Vannes ; le pays est donc bien couvert.

Comment s'organise le CIP national?

Concrètement, nous avons les Entretiens du jeudi au cours desquels les bénévoles - nos sentinelles comme on les appelle - reçoivent les chefs d'entreprise en difficulté.

Qui sont ces bénévoles ? Il s'agit d'expertscomptables, d'avocats, de juges consulaires à la retraite (les juges ne doivent pas être en exercice). De nombreux représentants de la vie des entreprises travaillent avec nous. Dans notre organisation nous avons ainsi des

Conseil national des barreaux, l'Ordre des experts-comptables, la Conférence nationale des tribunaux de commerce, les représentants des petites entreprises et artisans... Il y a aussi deux associations, ECTI (Entreprises-Collectivités territoriales-Insertion) et EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise). Cellesci sont constituées - pour la majorité de leurs membres - de séniors à la retraite qui nous aident bénévolement.

Le CIP national a, par ailleurs, un accord avec APESA, qui intervient lorsque nos bénévoles identifient un chef d'entreprise en situation de forte dépression voire de risque suicidaire. Le CIP national prend en charge la prestation du psychologue local membre d'APESA. Le CIP a aussi un accord de coopération avec 60 000 Rebonds.

À votre avis, en quoi la crise sanitaire a-t-elle renforcé la fragilité des entreprises ?

La pandémie, le confinement, la période postconfinement et toutes les mesures barrières continuellement précisées en fonction de l'évolution de l'épidémie qui n'est pas terminée - et bien toutes ces circonstances ont fait que d'ores et déjà, un certain nombre d'entreprises sont en grande difficulté, voire en dépôt de bilan. Les secteurs de l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, de la culture ont particulièrement été touchés. Certaines ont définitivement fermé boutique par manque de chiffre d'affaires. Je salue cependant la mesure qui a été prise pour permettre aux restaurants de se répandre un peu sur les trottoirs. C'est nécessaire sur le plan sanitaire, mais cela a aussi permis aux restaurants de continuer à fonctionner.

Malheureusement, cela ne leur a pas permis de récupérer ce qu'ils ont perdu pendant les 2 ou 3 mois de confinement. Cela signifie que les bilans 2020, à la fin de l'année, ne vont pas être terribles.

Par ailleurs, la crise sanitaire impacte non seulement les dirigeants d'entreprise mais aussi l'ensemble du système économique lié à leur entreprise (fournisseurs, etc.). Par exemple, les administrateurs judiciaires, des greffiers, le blanchisseries spécialisées dans les hôtels-

Tous droits réservés à l'éditeur



Pays: FR

Périodicité : Bi-hebdomadaire

OJD: 12746

Date: 04 novembre

2020 Page de l'article : p.10-11

Journaliste : Angélica Bailly



Page 2/2

restaurants sont aussi en grande difficulté, de même que les experts-comptables, car même si ces demiers ont pu continuer leur exercice en télétravail, quand un restaurant est en difficulté, nous ne pouvons facturer les mêmes tarifs. Il y a donc des victimes directes, mais aussi des activités qui sont touchées indirectement.

Ce qui fait que globalement, l'économie tout entière est terriblement touchée.

Certes, des mesures économiques ont été très rapidement prises par le gouvernement dès le début de la pandémie : les prêts garantis par l'État (qui ont pu bénéficier à plus de 500 000 entreprises), le chômage partiel qui été massivement utilisé. Ces deux mesures, que je trouve excellentes, ont permis aux entreprises de passer le cap des quelques mois de difficulté en attendant le déconfinement.

Cependant, à l'heure actuelle, rien n'est terminé. Le gouvernement et les mairies font en fonction de ce qu'ils constatent. Statistiquement, même si on a pu observer que, depuis le déconfinement, il y a eu une baisse des décès, un nouveau confinement a été décrété car la situation n'était pas stable. Des foyers de Covid peuvent surgir n'importe quand..

Nous attendons avec impatience les vaccins, mais même quand ces derniers arriveront chez nous, il faudra attendre que la production soit suffisante pour que tout le monde puisse en bénéficier.

L'histoire est donc loin d'être finie. Avant la fin de l'année, il y aura encore beaucoup de difficultés, et depuis septembre, nous nous sommes organisés pour répondre à une demande accrue.

Selon vous, il y a une différence pour une entreprise à être « en difficulté » dans la crise majeure que nous traversons, qu'avant la crise. Qu'est-ce qu'une entreprise en difficulté en plein cœur de la pandémie et de la crise économique? L'entreprise en difficulté aujourd'hui, ce n'est pas une entreprise en difficulté comme on le concevait il y a un an. Avant, il s'agissait d'une entreprise dont les fondamentaux étaient, plus ou moins gravement, affectés. Cela mettait un doute sur la pérennité de son activité, et ce pour de multiples raisons.

Aujourd'hui, il faut distinguer les entreprises qui même s'il n'y avait pas de crise auraient été en difficulté, et celles qui ne sont en difficulté qu'à cause de l'épidémie, mais dont les fondamentaux étaient solides avant.

C'est pourquoi je préconise pour ces demières un ensemble de mesures pour essayer de les garder à flot, afin de ne pas les liquider. En effet, liquider une entreprise coûte beaucoup d'argent, et les conséquences sociales et matérielles sont terribles. Ces entreprises doivent bénéficier d'un « plan Marshall » pour leur permettre de rester en sommeil, sans toutefois fermer définitivement. Par exemple, il ne faut pas détruire un restaurant qui marchait bien avant la pandémie, car qui va le

reprendre dans les conditions actuelles ? Il faut attendre qu'il puisse rouvrir.

Les enseignes de vêtements sont dans la même situation. Les gens n'achètent pas en ce moment, mais ce n'est pas pour ça qu'il faut les liquider. Sinon, c'est toute l'économie qui s'effondre.

À mon avis, il vaut mieux que l'État s'endette sachant que lorsque la confiance reviendra, tout le monde se remettra à consommer.

Vous préconisez la mise en place d'un plan Marshall spécifiquement pour les TPE-PME. En quoi consiste-t-il ?

Au moment des crises, il y a deux solutions : soit on laisse faire avec ici ou là des petits sparadraps, et alors on aboutit à la crise de 29 avec des gens qui meurent de faim, soit on fait jouer la solidarité nationale.

Certains diraient qu'il faut prendre aux riches, cependant, par rapport aux enjeux, ça ne représenterait rien du tout. En effet, pour l'ensemble des mesures qui sont prises, aides sociales, économiques, aides aux secteurs particuliers, PGE... tout cela représente des centaines de milliards d'euros. Et à un moment, les banques vont se retourner contre l'État pour demander un remboursement des prêts.

À ce sujet, je crois que l'emprunt européen à 750 milliards d'euros est une très bonne chose. La solidarité européenne est en effet un des fondamentaux pour construire une vraie Europe. Plus on se rapproche d'une Europe construite, solidaire, plus l'Europe sera forte.

Comme son nom l'indique, le plan Marshall comporte des mesures exceptionnelles qui permettent de relancer l'économie.

Le plan Marshall doit s'appliquer à toutes les entreprises. On ne peut pas laisser les grands constructeurs automobiles déposer le bilan, on ne peut pas laisser Airbus, Air France déposer le bilan...

Après la guerre, Monsieur Marshall s'était dit : soit on laisse les choses revenir petit à petit à la normale, mais alors l'Europe mettra des années à se reconstruire, soit les États-Unis injectent des milliards de dollars pour permettre à celle-ci de repartir plus vite.

Il a opté pour la deuxième solution, ce qui a rendu possibles les Trentes Glorieuses.

J'ai repris cet intitulé de plan Marshall afin que les mesures économiques pour permettre aux entreprises de ne pas s'effondrer soient très puissantes.

Il faut en effet prendre des mesures macroéconomiques pour porter à bras le corps les entreprises qui seraient en bonne santé s'il n'y avait pas la Covid.

Ce qui a été en partie fait avec le plan de relance. Pendant le premier confinement, certaines mesures ont été prises comme le fait de demander aux banquiers de repousser de 6 mois le remboursement d'emprunts.

À mon avis, puisque la pandémie continue, il faudrait refaire la même chose : repousser de 6 mois, pour aider à la trésorerie.

Il faut aussi mettre en place des mesures concernant les donations.

Ce qui a été fait avec la loi de finances rectificative pour 2020. Jusqu'au 30 juin 2021, sous certaines conditions, un parent pourra de son vivant faire une donation de 100 000 euros à un descendant sans fiscalité, même s'il a déjà fait une donation quelques années auparavant (normalement chaque parent peut donner 100 000 euros à ses enfants tous les 15 ans, et 31 800 euros par petits-enfants).

Cette mesure est une bonne chose, d'autant plus que les Français ont amassé beaucoup de cash pendant le confinement. Certes, tout le monde n'a pas 100 000 euros à donner, mais ceux qui les ont vont pouvoir le faire. Ces donations auront un effet bénéfique de ruissellement. Elles pourront permettre de maintenir les entreprises.

Cela va aussi permettre de fluidifier la trésorerie, d'aider l'économie, mais aussi les finances publiques. Car si les gens ont suffisamment d'argent, ils vont consommer.

Dans mon plan Marshall, il y a aussi un volet qui concerne les décideurs. Il faudrait que ces derniers connaissent à fond les problèmes rencontrés par les entreprises. Et heureusement en ce moment, nous avons un ministre délégué aux TPE-PME (Alain Griset. NDLR) qui a été militant et président d'organisations syndicales depuis 15 ou 20 ans. Celui-ci comprend parfaitement les difficultés des entreprises, et en plus c'est un homme de terrain. Il était chauffeur de taxi! Ce n'est pas étonnant qu'il ait été choisi.

Vous souhaiteriez faire des PGE des quasi-fonds propres. Pouvez-vous développer?

Le problème des prêts garantis par l'État, c'est qu'il faudra à un moment donné les rembourser. La banque est garantie, mais ca n'empêche pas que l'entreprise est censée rembourser le prêt. Compte tenu de la situation, certaines pourront le faire, mais beaucoup non. Je souhaite que ces prêts d'une manière ou d'une autre deviennent des prêts participatifs, ou que l'État rentre dans le capital de l'entreprise... En tout cas, faire glisser cela de la ligne emprunt au bilan, c'est-à-dire dans les capitaux propres. L'État a fait cela à grande échelle pour Peugeot il y a quelques années. Il a participé au capital du constructeur, puis 2 ou 3 ans après, quand Peugeot s'est redressé, l'État a revendu sa part de capital en faisant une belle plus-value.

Des mesures de cet ordre-là, pour les entreprises qui sont en difficulté à cause de la crise, seraient une très bonne chose.

> Propos recueillis par Maria-Angélica Bailly 2020-6304

Tous droits réservés à l'éditeur EGEE 8892210600505